

ANNEXE 7 : PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

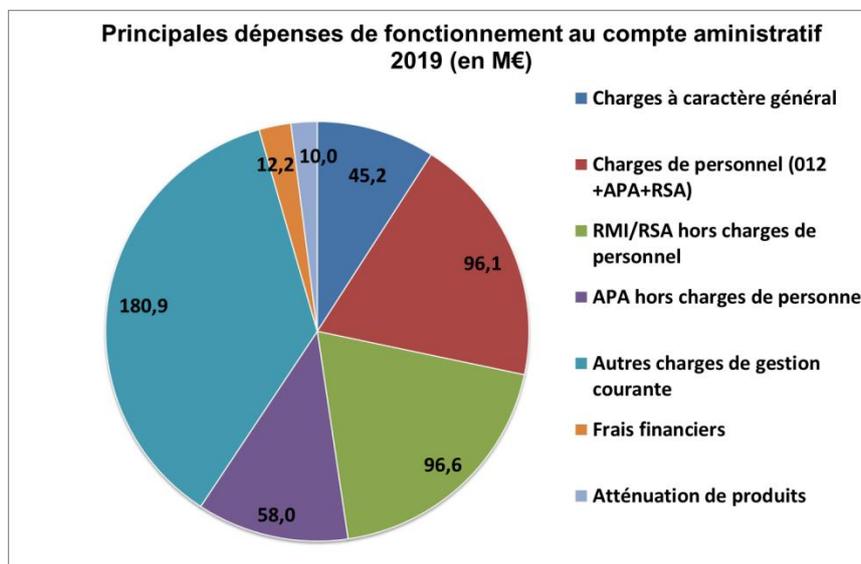
Les résultats 2019 sont marqués par une **amélioration de la situation du Département** après la légère dégradation connue en 2018. **L'épargne brute progresse de +14M€ (+18,4%)** sous l'effet d'une baisse des dépenses de gestion (-1,8%) et d'une hausse des recettes (+0,6%). La trajectoire des dépenses **respecte à nouveau le plafond fixé par les contrats de Cahors**.

La réalisation du budget 2019 se conforme par ailleurs aux engagements fixés par l'Assemblée départementale, à savoir les ratios financiers cibles suivants :

- Un taux d'épargne supérieur à 10% (15,5%),
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans (4,6 ans).

1) En dépenses, les résultats 2019 se caractérisent par une diminution des dépenses de fonctionnement et un programme d'investissement en progression reflet de l'accélération de la mise en œuvre des projets du mandat.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 499,6 M€ en 2019, soit -10,1 M€ par rapport à 2018. En neutralisant l'impact lié à la mise en place de la facturation nette dans les établissements PA/PH (-6,2 M€), Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent quand même de -0,8% (soit -3,9 M€).



Les principaux postes en évolution sont les suivants :

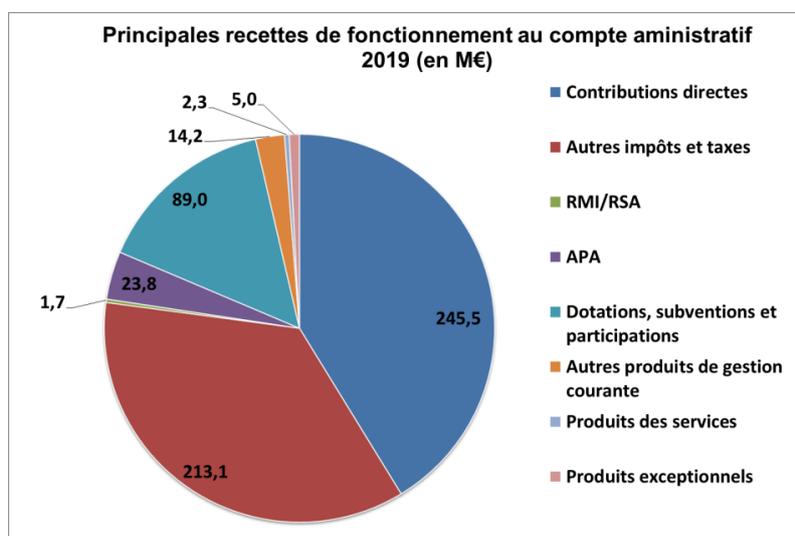
- Les allocations individuelles de solidarité progressent au global de +2,2%, soit +3,4 M€ de dépenses supplémentaires entre 2018 et 2019 réparties comme suit : RSA (+1,9 M€), PCH (+1,02 M€) et APA (+0,446 M€).

- Les frais d'hébergement enregistrent une baisse de -8,6 M€, du fait de la mise en œuvre de la facturation nette auprès des établissements PA/PH (-6 M€), de la baisse de l'accueil des MNA (-2,5 M€) et du développement de places en accueil familial pour les enfants placés (-1 M€ sur les MECS).
- La masse salariale enregistre en 2019 une évolution de +1,5% soit +1,5 M€. Cette hausse résulte essentiellement de mesures internes volontaristes en faveur des assistants familiaux (revalorisation des salaires et évolution du nombre) et d'un accroissement du nombre de renforts à la Direction enfance/famille. Quelques facteurs externes viennent également expliquer cette évolution, comme le coût supérieur de la mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et le passage en catégorie A des travailleurs sociaux.
- Les achats baissent de -2,9 M€, dont -1 M€ de bascule en investissement de dépenses de couches de surface au titre de l'entretien des chaussées, -0,5 M€ liés à la mise en place du nouveau règlement de transport des élèves handicapés et l'optimisation des circuits et des moyens de transport, -0,7 M€ liés au transfert à Orléans Métropole de la compétence FUL et FAJ, -0,5 M€ d'accompagnement vers l'emploi, -0,3 M€ au titre des collèges, -0,8 M€ de moyens généraux (parc automobile, communication, études, informatique).
- Une baisse des charges financières de -1,3 M€ résultant notamment de l'extinction de prêts et des conditions du marché particulièrement favorables, couplée à une amélioration des produits financiers perçus au titre des Neu-CP de +0,2M€.

Les dépenses d'investissement pour le territoire s'élèvent quant à elles à 140,7 M€ (hors emprunt) ce qui traduit la nette accélération dans la mise en œuvre des projets du mandat et le soutien important aux communes et EPCI dans la réalisation de leurs projets d'équipement. Ce montant est composé de programmes en maîtrise d'ouvrage (91,1 M€) et de programme d'aides (45,6 M€) dont 9,3 M€ pour la DSP THD et 26 M€ au titre des quatre volets de la mobilisation en faveur des territoires.

2) Des recettes qui progressent grâce à des facteurs exogènes favorables.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 595,9 M€ en 2019 soit +4,6 M€ par rapport à 2018.



Cette augmentation des recettes perçues est **fortement liée à la fiscalité directe et indirecte** avec notamment une progression exceptionnelle des DMTO de +11,1 M€ liée à la dynamique du marché de l'immobilier en lien avec les conditions particulièrement favorables offertes aux emprunteurs. La TFPB (+4,7M€) et la CVAE (+2M€) contribue également à cette évolution. On soulignera l'impact positif de la péréquation horizontale dont le Département bénéficiaire net à hauteur de 1,8 M€ alors qu'il était contributeur net en 2018 de 3 M€. Enfin, la mise en œuvre de la facturation nette auprès des établissements PA/PH décidée en 2019 a généré une baisse des recettes de -11,7 M€.

En ce qui concerne les recettes d'investissement (hors emprunt) dont le montant s'élève à 30,8 M€. **Les subventions reçues représentent une part prépondérante de ces recettes** pour un montant de 17,7 M€. Le FCTVA atteint quant à lui 12,6 M€.

Afin de poursuivre son effort en faveur des territoires, le département a par ailleurs cette année **mobilisé de l'emprunt pour 65 M€** et continue en parallèle de **se désendetter à hauteur de -14,5 M€**. Au final l'encours de dette du Département au 31/12/2019 s'élève à 415,6 M€.

3) Une dette sécurisée et maîtrisée

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la progression de sa dette en volume et en coût.

Ainsi, la stratégie de financement vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans un commun effort de gestion des dépenses et d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.

Dans ce contexte le Département continuera de tendre vers un financement équilibré des investissements, en limitant la part de l'emprunt dans le financement des opérations et conditionnera ses choix d'investissements à l'obtention de financements aux conditions optimales, notamment en matière de taux.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département a poursuivi en 2019 la procédure de notation auprès d'une agence de notation. La note obtenue a notamment permis d'émettre des NEU-CP (billets de trésorerie) et d'obtenir ainsi des gains de près de 0,335 M€.

En conclusion

Les résultats 2019 respectent encore cette année les engagements fixés par l'Assemblée départementale en termes de taux d'épargne brute et de capacité de désendettement. Toutefois, face à la progression constante des politiques sociales et devant le caractère incertain de certaines recettes, le Département devra poursuivre ses efforts pour les exercices à venir afin d'assumer son rôle envers les Loirétains et sur les territoires.